



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

☎ : 06 99 85 29 75 -

✉ : connemara.france@wanadoo.fr -

Site : www.connemara-france.com

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Française du Poney Connemara (AFPC) a été convoquée par mail le 3 mars 2023.

Elle s'est tenue le samedi 25 mars 2023, à partir de 14h30.

La réunion a lieu en présentiel, au Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron (salle du Beuvron), conformément à l'article 11 des statuts de l'AFPC, adoptées le 30 juillet 2021.

Conformément à l'article 11 des statuts et à l'article 7 du règlement intérieur, les votes individuels et à bulletin secret sont électroniques, gérés par l'outil Balotilo. Ils ont été ouverts dès le mardi 21 mars et sont clôturés au cours de la réunion, à l'issue des présentations et des questions s'y afférant et au plus tard à 16 heures 30. Tous les documents nécessaires aux votes sont consultables sur l'outil Balotilo.

Conformément aux statuts de l'AFPC qui ne prévoient pas de quorum, l'Assemblée Générale peut se tenir.

M. Pascal WANDON, Président de l'AFPC, préside la séance.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

☎ : 06 99 85 29 75 -

✉ : connemara.france@wanadoo.fr -

Site : www.connemara-france.com

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :	2
1. RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2022	3
1.1. L'ASSOCIATION	3
1.2. L'ECOSYSTEME	3
1.3. LIVRES GENEALOGIQUES.....	3
1.4. LES CLASSIFICATIONS 2022	3
1.5. LES SALONS.....	3
1.6. LES FORMATIONS.....	4
1.7. LES ACTIONS DE COMMUNICATION	4
1.8. LA BOUTIQUE	4
1.9. LE NATIONAL	4
1.10. LE PROGRAMME D'ELEVAGE CONNEMARA	4
1.11. L'OS.....	4
1.12. LE REDRESSEMENT FISCAL.....	4
2. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2022	4
3. ACTIONS PREVISIONNELLES POUR L'EXERCICE 2023	5
3.1. L'ASSOCIATION.....	5
3.2. L'ECOSYSTEME	5
3.3. LE LIVRE GENEALOGIQUE ET LE PROGRAMME D'ELEVAGE	5
3.4. LES CLASSIFICATIONS.....	5
3.5. LES SALONS ET CONCOURS	5
3.6. LES FORMATIONS.....	5
3.7. LES ACTIONS DE COMMUNICATION	5
3.8. LA BOUTIQUE.....	5
3.9. LE DOSSIER FISCAL	5
4. BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2023	5
5. RESULTAT DES VOTES	6
6. QUESTIONS DIVERSES	6
7. LISTE DES ANNEXES	7



M. Pascal WANDON prend la parole. Il rappelle l'ordre du jour et regrette le peu de mobilisation des adhérents.

1. RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2022

Cf. Annexe 1

Il est fait lecture du rapport moral de l'exercice 2022. Des précisions sont apportées si nécessaire.

1.1. L'Association

Il est rappelé les principales missions des différents administrateurs : Boutique (Félicie ANGENAULT), Classifications (Emma BERTHELEMOT), Communication (Marie ASSIE), ...

1.2. L'écosystème

Concernant les régions :

L'OS, étant au centre du dispositif, décide de la gestion de la race et du contrôle de performances. Un cadre est donc aujourd'hui nécessaire, d'où quelques changements... De plus, pour la SHF, les associations régionales connemara sont des « cas à part », qu'il convient de rattacher soit à l'AFPC, soit aux associations régionales constituant le maillage en région de la SHF

Il est précisé que seules les associations régionales connemara respectant le cahier des charges ont obtenu un agrément pour 2023. Cela est nécessaire pour la cohérence du Programme d'Élevage et n'est pas définitif. L'ACPL n'a pas obtenu cet agrément pour 2023.

Concernant l'ICCPS :

Il est précisé que le « executive board », dont fait maintenant partie l'AFPC et dont l'Irlande est présidente, se réunit une fois par an à Clifden.

Les problèmes d'accès aux classifications posées en France par la réglementation irlandaise y ont été évoqués ... Il n'est pas envisagé de changement pour l'instant.

1.3. Livres généalogiques

Concernant les importations :

Il est constaté que beaucoup ne s'inscrivent pas au livre généalogique et que ceux qui y sont inscrits le sont souvent par nécessité (reproduction).

Les inscriptions à titre rétroactif concernent 10-15 poneys. (La raison de la non-inscription initiale est recherchée auprès du SIRE).

Concernant les commissions du Livre Généalogique (commission stud-book) :

Elles se réunissent en mai/juin et en octobre/novembre et sont chargées d'adopter les nouvelles règles (validation du programme d'élevage, par exemple), d'étudier les dossiers posant problème (rattrapage de cartes de saillie, possibilité de classification en cas de parent mort, ...)

1.4. Les classifications 2022

Pour qu'une classification ait lieu, il doit y avoir au moins 10 poneys inscrits.

Pour être classifié, un poney doit avoir ses deux parents classifiés. Si ce n'est pas le cas, la commission stud-book peut être saisie.

1.5. Les salons



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

☎ : 06 99 85 29 75 -

✉ : connemara.france@wanadoo.fr -

Site : www.connemara-france.com

Pour le SIA 2022, c'est Eldorado du Closel qui a représenté la race.
Dans l'idéal, il faut un poney monté et attelé (et qui supporte les 10 jours de salon !).

Pour le GOF 2022, le stand, tenu par Jean Michel DESSAGNES et Isabelle WANDON, ainsi que par quelques bénévoles, a vu beaucoup de passages (éleveurs, propriétaires, mais aussi cavaliers, ... que l'on ne voit pas nécessairement sur les salons). La boutique y a également plutôt bien fonctionné.

Pour Equita, le Champion Suprême Connemara et le Champion Suprême COPB y sont invités (le boxe leur est offert). Cette année, les deux Champions ont décliné l'invitation. Trois Connemara étaient tout de même présents sur le stand de la FPPCF. Plusieurs présentations journalières sont prévues et les Connemaras ont remporté le Trophée des Races : saut, modèle, pony-games, épreuve créative (thème du cirque pour les Connemara). Ce salon, très convivial, est un lieu de rencontre des différents acteurs de la filière (stands SHF, IFCE, ...).

1.6. Les formations

L'objectif est que tous les juges soient capables d'utiliser l'outil de saisie de notes SHF (classifications).

1.7. Les actions de communication

La revue, envoyée avant l'AG, retrace la vie de l'association pendant l'année.
Le site internet, obsolète et lourd à mettre à jour, renvoie sur la plateforme étalons (FPPCF), sur SHF Market Connemara.

1.8. La Boutique

Félicie ANGENAULT a repris la boutique en 2022 et a effectué un réapprovisionnement avec quelques nouveaux articles.

1.9. Le National

1.10. Le programme d'élevage Connemara

La mise en ligne informatique, avec les spécificités liées aux Connemara, se fait avec le soutien de la FPPCF.

1.11. L'OS

1.12. Le redressement fiscal

Après un petit rappel bref de l'historique, une adhérente présente demande « *ce qu'il en est pour les autres associations, s'il n'existe pas un risque pour elles.* »

Charlotte BOYER explique qu'il y a effectivement un enjeu pour la filière dans le fait que l'administration fiscale estime que l'association soit à but lucratif, d'où la sollicitation de l'aide faite auprès de la SHF.

Cette dernière et l'IFCE (qui soutient également l'AFPC) ont d'ailleurs commandé une étude après de l'IDE pour faire l'état des lieux des différents types d'association et des différentes gestions existant dans la filière.

Jean Michel DESSAGNES précise que les dernières réunions ont fait prendre conscience des enjeux pour la filière, même si le risque de « boule de neige existe déjà ».

2. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2022



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

☎ : 06 99 85 29 75 -

✉ : connemara.france@wanadoo.fr -

Site : www.connemara-france.com

Cf annexe 2.

En l'absence d'Emma BERTHELEMOT, Paul WANDON prend la parole et présente les comptes annuels 2022, réalisés par un cabinet comptable indépendant.

Il est précisé que le résultat de l'exercice 2022 est de +25 972 alors qu'il était de - 26 452 en 2017, et ce malgré une ligne de prestation de services (comptable, avocat, chargée de mission).

3. ACTIONS PREVISIONNELLES POUR L'EXERCICE 2023

Cf. Annexe 3

La parole est à Pascal WANDON qui fait lecture du prévisionnel (actions prévues) pour 2023. Des précisions sont apportées si nécessaires

3.1. L'association

3.2. L'écosystème

3.3. Le Livre généalogique et le Programme d'élevage

3.4. Les classifications

La classification du 24 juin aura lieu à Verquigneul (et non à Saint Momelin).

3.5. Les salons et concours

Lors du SIA 2023, C'est Freya Silver à Mélanie BARGE, qui a représenté les Connemara. Elle termine 2^{ème} du Concours Général.

3.6. Les formations

Le week-end de formation prévu les 25 et 26 mars 2023 est annulé, faute de participants.

3.7. Les actions de communication

3.8. La boutique

3.9. Le dossier fiscal

4. BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2023

Cf Annexe 2

Charlotte BOYER présente et commente le prévisionnel financier pour l'exercice 2023. Elle commente et détaille les différents postes « produits » et « charges ».

Produits : « avocat » : les frais d'avocat sont remboursés par la SHF qui s'implique dans notre dossier.
 « International » : il est pris en compte une subvention via le fond Eperon.

Charges « PDL » : pour permettre l'organisation d'un régional en Pays de Loire.



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

☎ : 06 99 85 29 75 -

✉ : connemara.france@wanadoo.fr -

Site : www.connemara-france.com

5. RESULTAT DES VOTES

Charlotte BOYER présente les résultats du vote dont la clôture a eu lieu à 16 heures 15.

Le taux de participation est de 40 %.

41 votes ont été exprimés. Le droit au vote a été ouvert pour les 103 adhérents.

Résultat des votes : Lien Balotilo

www.balotilo.org/v/179213/cEBRprx4us44UUHy/results

Le rapport moral de l'exercice 2022 est approuvé à 97 %.

Le rapport financier et l'affectation du résultat de l'exercice 2022 sont approuvés à 94 %.

Le prévisionnel d'actions 2023 est approuvé à 95 %.

Le budget prévisionnel 2023 est approuvé à 92 %.

Charlotte BOYER présente ensuite le résultat de l'élections des administrateurs.

Sur les 12 sièges composant le Conseil d'Administration de l'AFPC, 6 sont disponibles.

Il y a 4 candidats.

Les candidats ayant obtenu la majorité relative sont élus.

Sont élus :

- Aurélie GEVAUDANT, 38 voix
- Félicie ANGENAULT, 36 voix
- Jean Michel DESSAGNES, 33 voix
- Sandrine VAN HAUVAERT, 27 voix

Cf annexe 4 : répartition des sièges.

6. QUESTIONS DIVERSES

M. Pascal WANDON indique qu'une personne a adressé des questions à l'AFPC, par mail, avant l'AG.

Les questions sont lues par Aurélie GEVANDANT. (cf annexe 5)

Pascal WANDON répond aux questions :

- *Concernant la date de l'AG* : la date de l'AG est définie par les statuts et le règlement intérieur et « se tient au plus tôt le 9 mars ». Par ailleurs, l'AG « est composée des membres qui sont adhérents au plus tard le 20 du mois qui précède la réunion », soit le 20 février.
- *Concernant les classifications* : le calendrier est publié et il est établi à partir des propositions reçues suite à l'appel à candidature. Il est rappelé qu'il faut un minimum de 10 poneys pour qu'une classification ait lieu et qu'elle est couplée à un Régional quand cela est possible. Par ailleurs, en cas de forte chaleur, des restrictions de circulation ou des annulations peuvent être émises par les autorités compétentes, ce qui n'a pas été le cas pour Vichy.
- *Concernant la publication de résultats ou d'indices* : une demande a déjà été faite en ce sens auprès des adhérents, elle est restée quasi sans réponse.
- *Concernant la liste des éleveurs* : L'AFPC publie chaque année le livret des adhérents, qu'ils soient éleveurs, propriétaires ou cavaliers (sans distinction).



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

☎ : 06 99 85 29 75 -

✉ : connemara.france@wanadoo.fr -

Site : www.connemara-france.com

M. Pascal WANDON remercie les participants et les partenaires et clôt la séance à 16h30.

7. LISTE DES ANNEXES

Les annexes 1, 2, 3 sont consultables via le lien suivant :
www.balotilo.org/v/179213/cEBRprx4us44UUHy/results

Annexe 1 : Rapport Moral 2022

Annexe 2 : Rapport financier 2022 et Budget prévisionnel 2023

Annexe 3 : Actions prévisionnelles 2023

Annexe 4 : Répartition des sièges du CA

Annexe 5 : Questions diverses

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFPC, établi le 05 mai 2023.

Le Président de l'AFPC,
M. Pascal WANDON

La secrétaire de l'AFPC
Mme Isabelle WANDON

PASCAL WANDON
PRESIDENT DE L'AFPC
1010 RUE DES CANADIENS
76520 GOUT



AFPC - ASSOCIATION FRANCAISE DU PONEY CONNEMARA

☎ : 06 99 85 29 75 -

✉ : connemara.france@wanadoo.fr -

Site : www.connemara-france.com

RNA W533000002 - SIREN n° 415209691

Tableau actualisé au 27 mars 2023 :

GROUPE 1 Renouvelé en 2029	GROUPE 2 Renouvelé en 2025	GROUPE 3 Renouvelé en 2027
Siège 1. SANDRINE LEMAITRE ELEVAGE BUTTERFLY, personne morale représentée par LEMAÎTRE VAN HAUWAERT Sandrine	Siège 5. Vide (<i>dernier occupant Joana MAYOT</i>)	Siège 9. Vide (<i>dernier occupant Perrine PEILLON</i>)
Siège 2. Jean-Michel DESSAGNES	Siège 6. Isabelle WANDON	Siège 10. Emma BERTHELEMOT
Siège 3. Félicie ANGENAULT	Siège 7. Pascal WANDON	Siège 11. Marie ASSIE
Siège 4. Aurélie GEVAUDANT	Siège 8. Françoise CLEMENCEAU	Siège 12. Angélique BASTIAN

Annexe 5

Questions de Diane de CHARMASSE, envoyées par mail le 11 mars 2023.

« Première remarque :

Il me semblait que l'Association Française du poney connemara était une association (aussi) d'éleveurs : il me semblerait donc plus productif de prévoir une date d'AG à une période où les éleveurs sont disponibles (en dehors des périodes de reproduction et de poulinages par exemple). Il existe des comptables capables de fournir des bilans début janvier.

Deuxième remarque :

A l'heure où le bien-être animal est enfin pris en considération, pourquoi imposer aux éleveurs de transporter leurs poulinières pleines et/ou suitées à des périodes de grandes chaleurs pour les classifications (pour mémoire, l'année dernière à Vichy, pourtant l'un des premiers concours de la saison, il faisait plus de trente degrés) ? Vous indiquez qu'il est, en théorie, possible d'organiser des classifications si un minimum de 10 poulinières sont engagées. En pratique, vous refusez les dossiers sous prétexte qu'il y aura des classif lors des concours d'élevage, or les concours d'élevage sont aux périodes de canicule. (Enfin, peut-être que je me trompe, le calendrier des classifications n'ayant toujours pas été publié) Est-ce pour décourager les éleveurs de faire classifier leurs poulinières ?

Troisième remarque :

L'APFS publie régulièrement les bons résultats et indices des PFS en compétition, sur les TDA notamment. Dans le cadre de la promotion du poney Connemara, serait-il possible de faire de même?

Dernière remarque :

Serait-il possible de publier un listing des éleveurs de connemara (ceux qui acceptent que leurs coordonnées soient publiques bien sûr) ? Plusieurs clients potentiels se sont plaints de la difficulté à trouver des éleveurs. »